

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. VILLARET a donné pouvoir à M. LAVAL, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme NOGUES a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. PAOLI, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. BELLIZIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à M. RINA BASILIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HUBERT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Budget principal – Exercice 2023 – Décision Modificative n°2.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

2023-454 Budget principal – Exercice 2023 – Décision Modificative n°2.

Afin de procéder aux derniers ajustements budgétaires 2023, il est proposé d'adopter la décision modificative N°2 du budget principal, caractérisée par :

- En dépense de fonctionnement, un ajustement à la baisse des charges à caractère général à hauteur de 36 555 € tenant compte des prévisions de réalisation de la fin d'année, l'ajout de 22 000 € au chapitre 012 pour la prise en charge de la rupture conventionnelle d'un agent et de 10 000 € de charges exceptionnelles pour l'attribution de deux subventions (soutien exceptionnel aux communes sinistrés du nord de la France et aide à la Fabrique Opéra),
- En recette de fonctionnement, l'ajout de 17 200 €, liés à un ajustement du produit des dotations de l'Etat pour titres sécurisés (+11 500 €), un remboursement de taxe d'habitation sur les logements vacants par la DGFIP (+3 700 €) et un remboursement de taxe foncière par la Métropole (+2 000 €),
- Afin d'assurer l'équilibre de cette décision modificative, le solde positif entre les recettes et dépenses de fonctionnement (+21 755 €) est ajouté du compte « dépenses imprévues »,
- En investissement, des ajustements en dépense uniquement avec :
 - o L'ajout de 45 000 € pour le désamiantage et la démolition des garages du parking de la Mairie,
 - o L'ajout de 5 400 € pour la modernisation de l'éclairage extérieur du service voirie,
 - o L'annulation de 16 500 € de crédits initialement prévus pour la réalisation d'une plateforme en enrobé à l'arrière de l'Unisson,
 - o L'ajout de 43 600 € pour la création d'un mur - Stationnement Angle rues Jaurès et C. Beauhaire,
 - o L'ajout de 8 300 € pour le remplacement de 8 points lumineux au square du Clos-Neuf,
 - o L'ajout de 24 000 € pour le remplacement des cœurs de réseau suite à l'attribution du marché,
 - o La désinscription, pour cette année, de l'enveloppe de 250 000 € prévue pour l'acquisition de la Chapelle de la Fondation Val de Loire qui ne pourra pas être réalisée en 2023 au regard de l'avancée de l'opération,
 - o L'ajout de 2 969 € pour l'acquisition de mobilier à la Médiathèque Ana Marly,
 - o Le solde de ces ajustements, de 137 231 € est ajouté en dépenses imprévues pour assurer l'équilibre de la DM.

En €	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 200 €	17 200 €
INVESTISSEMENT	-	-

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 8 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 2 contre (Mme DAHOU et M. HUYGHUES DES ETAGES)

ADOpte la décision modificative n°2 2023 du budget principal.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle